



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
 SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS

(1) UNIVERSITÉ PARIS XI

DIPLÔME DE DOCTEUR D'ÉTAT

(2) SCIENCES PHYSIQUES
 (arrêté du 16 avril 1974)

VU les titres initiaux produits par Monsieur AL MOUHAMED Marez
 né le 31 Mars 1950 à TALKALAKH (Syrie)

VU les pièces constatant que l'intéressé a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date du 29 Janvier 1982
 une thèse ou un ensemble de travaux (3) portant sur le sujet suivant : CONTRIBUTION A LA COMMANDE AUTOMATIQUE EN
ROBOTIQUE . APPLICATION A LA COMMANDE PAR MICROPROCESSEURS DES MANIPULATEURS ARTICULES .

devant un jury constitué au sein de (1) L'UNIVERSITÉ PARIS XI
 et composé de MM DEBRAINE - COIFFET - DONADIEU - BONNEHAY - DE COSNAC - VERTUT

VU la décision du dit jury prononçant l'admission de l'intéressé avec la mention TRES HONORABLE

LE DIPLÔME DE DOCTEUR D'ÉTAT (2) SCIENCES PHYSIQUES
 est conféré à Monsieur AL MOUHAMED Marez
 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ORSAY, le 7 Décembre 1998
 (4) LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Signature
 du titulaire :

Vu, pour le Secrétaire d'État aux Universités et par délégation
 LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Al Gaudemer
 A GAUDEMER

Christian Forestier
 Christian Forestier



(1) Désignation de l' (des) établissement(s) délivrant le diplôme.
 (2) Désignation de la discipline.
 (3) Rayer la mention inutile.

(4) Titre(s) de la (des) personne(s) dirigeant
 l' (les) établissement(s) délivrant le diplôme. N° 91 XI 4

